

SERAING

12 flagrants délits pour dépôts clandestins en 10 jours

Ces dernières semaines, la police de Seraing-Neupré a réalisé une série d'interpellations « environnementales ». Au total, douze personnes ont été prises en flagrant délit pour des dépôts clandestins. Des amendes ont été dressées.



Stefano Barratini
Journaliste

ASeraing, une équipe de policiers traque les pollueurs et les dépôts clandestins qui sont légion sur son territoire. Une fois par semaine, ils réalisent des planques. Cachés dans leur véhicule banalisé, et équipés de leur appareil photo longue portée, ils attendent, patiemment, le moment propice, pour bondir et intercepter les auteurs en flagrant délit.

Ces dernières semaines, la « Green Team » sérésienne a réalisé plusieurs jolis coups de filets à différents endroits de la commune. Dans l'avenue des Robiniers, cinq auteurs ont été interceptés en flagrant délit alors qu'ils jetaient leurs déchets. Une amende administrative de 350 euros leur sera imposée. Deux autres auteurs ont été interceptés en flagrant délit sur la place des Tourterelles. Et là aussi une amende adminis-

trative de 350 euros leur sera imposée. A ce même endroit, deux autres contrevenants seront sanctionnés pour non-utilisation du système de collecte. Mais ce n'est pas tout. L'équipe a également intercepté « en flag » cinq auteurs dans la rue Copernic, et deux contrevenants qui seront sanctionnés là aussi pour non-utilisation du système de collecte. Cela fait donc 12 personnes prises sur le fait en seulement 10 jours! : « Non aux dépôts clandestins. Notre Green Team veille et surveille... La propreté, c'est l'affaire de tous », expliquait fièrement la police de la zone Seraing-Neupré sur sa page Facebook.

90 flags depuis le début

Depuis la mise en place de ces planques en juin 2020, la technique a montré son efficacité. Au total, l'équipe de policiers a réalisé plus de 90 flagrants délits dans les rues sérésiennes. La plupart du temps, ces dépôts clandestins se forment aux collecteurs collectifs. En effet, le pollueur qui s'approche avec des déchets pour aller vers un

collecteur passera plus facilement inaperçu qu'un autre qui jette ses déchets en pleine nature, dans les bois, par exemple. Mais tous n'adoptent pas le même comportement.

90

C'est le nombre de flagrants délits réalisés par l'équipe sérésienne depuis la création des planques en juin 2020

Certains pollueurs se rendent au collecteur, badgent, et jettent ensuite une poubelle dans le collecteur, et déposent une autre juste à côté. Ils espèrent ainsi passer en dessous des radars. D'autres font simplement semblant de badger. Quand d'autres jettent directement leurs sachets sur le site, sans se poser de questions.

Un délit punissable

Et bien souvent, quand ils se font arrêter, les pollueurs ne comprennent pas ce qu'il leur est reproché. Pour eux, jeter des déchets dans la nature n'est



La police planque pour attraper les pollueurs. © S.B.

« pas si grave que ça ». Mais rappelons que jeter ses déchets n'importe où et n'importe comment constitue un délit. Pris sur le fait, vous vous exposez à une amende pouvant al-

« Notre Green Team veille et surveille... La propreté, c'est l'affaire de tous »

LA POLICE DE SERAING/NEUPRÉ

ler de minimum 350 euros jusqu'à 100.000 euros, selon la nature du dépôt et son impact sur l'environnement. Dans les cas les plus graves, la sanction peut aller jusqu'à 8 jours à 6 mois d'emprisonnement. ■



La Meuse - Basse Meuse 08/02/2022, pages 6 & 7

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Meuse - Basse Meuse

